

L'examen de TCF-DAP se déroulera le
vendredi 31 janvier 2020 à 13h45
Amphithéâtre T (bâtiment T) du campus Villejean.

Les candidats doivent s'inscrire par Internet en se connectant à l'adresse suivante :

<https://www3.ciep.fr/LF/TCF/inscription/>



Vous avez 2 possibilités pour payer votre règlement de 72€ :

- ⇒ soit en ligne, à l'aide d'une carte de paiement (VISA ou MASTERCARD). A la fin de votre transaction bancaire, vous devez imprimer votre confirmation d'inscription.
- ⇒ soit en envoyant à France Éducation International (**France Éducation International – Inscription TCF-DAP - 1 avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres Cedex**) un chèque de 72€ libellé à l'ordre de l'agent comptable du CIEP. Vous devrez impérativement accompagner votre chèque de votre confirmation d'inscription.

Les inscriptions au TCF-DAP auront lieu entre le 1^{er} novembre 2019 et le 17 janvier 2020.

Sessions de remplacement

France Éducation International organise deux sessions de remplacement pour les candidats en **situation particulière** n'ayant pas pu se présenter à l'examen du 31 janvier 2020 (un justificatif sera demandé). Les candidats concernés pourront s'inscrire en ligne à partir du 10 février 2020 sur le site internet <http://www.ciep.fr/tcf-dap/>. Ces sessions auront lieu à :

**France Éducation International
1, avenue Léon Journault – 92318 Sèvres**

Informations générales sur le TCF dans le cadre de la DAP

Il existe sur le site Internet de France Éducation International une page entièrement consacrée au TCF-DAP à destination des candidats : <http://www.ciep.fr/tcf-dap/faq>

Les candidats y trouveront toutes les informations relatives à la passation de leurs tests (exemples d'épreuves, calendrier d'inscription, durée des épreuves, cas de dispense, références bibliographiques...).

Les candidats seront évalués sur leurs compétences de compréhension orale, de compréhension écrite, de grammaire et de lexique (sous forme de QCM), puis auront ensuite une épreuve d'expression qui est composée de 3 tâches pour une durée de 60 minutes.

La durée totale pour le TCF-DAP est de 2h25 + 20 minutes de pause.

Un candidat ayant passé un TCF Tout public (TCF TP) assorti d'une épreuve d'expression écrite et qui sera détenteur d'une attestation dont la date est en cours de validité et le niveau suffisant* pourra faire valoir son attestation TCF pour son dossier DAP et ne sera donc pas tenu de passer un TCF DAP.

De même, un candidat détenteur d'un DUEF ou d'un DELF dont le niveau est suffisant* ne sera pas tenu de passer un TCF DAP.

*Niveau de français requis pour intégrer une première année de licence à l'université Rennes 2

⇒ Diplôme Universitaire d'Études Françaises : niveau B2 avec une note minimale de 14/20

⇒ TCF : un niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et le passage de l'expression écrite facultative (note minimale 14/20)

⇒ TCF DAP : niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et une note minimale de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite

⇒ DELF B2 : score global minimum de 70/100